



## CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIERE

*Une pandémie de coronavirus chamboulant toutes nos habitudes depuis le mois de mars dernier, le conseil de ce 23 juin a eu lieu à la Grande Salle de Rossinière, afin de pouvoir respecter les mesures de protection édictées par nos autorités fédérales et cantonales.*

### **Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 23 juin 2020**

M. Eric Henchoz, président, salue les conseillers, le syndic et les municipaux, ainsi que M. Daniel Martin, représentant la presse locale.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-quatre conseillers ; quatre sont excusés.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h19.  
Il donne connaissance de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Assermentation d'une nouvelle conseillère
4. Correspondance et communications du bureau
5. Informations de la Municipalité
6. Nomination du bureau 2020-2021
  - a. du (de la) président(e)
  - b. du (de la) vice-président(e)
  - c. des scrutateurs
  - d. des scrutateurs suppléants
7. Nomination de la commission de gestion
  - a. des membres
  - b. des suppléants
8. Préavis N° 01/2020 – Comptes et gestion 2019
9. Préavis N° 02/2020 – Demande de crédit pour la réfection du pont du Chemin-Large
10. Divers et propositions individuelles

### **2. Procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2019, envoyé par courrier électronique le 7 juin 2020, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

### **3. Assermentation d'une nouvelle conseillère**

Mme Anne-Marie Eyben est assermentée. Elle remplace feu Martin Geser.

Le président se réjouit de l'accueillir au sein de l'assemblée et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction. Cette nomination est accueillie par des applaudissements.

### **4. Correspondance et communications du bureau**

Le président donne lecture des lettres d'excuse de Mmes Fabienne Zjörgen et Dorothée Ramel. Il lit ensuite la lettre de démission d'Emile Brouillet qui, déménageant à la fin de l'année, ne pourra poursuivre son mandat de conseiller communal à Rossinière. Il excuse aussi M. John Schopfer.

M. Eric Henchoz informe que, en vue de la prochaine législature, le bureau du Conseil communal de Château-d'Oex a pris l'initiative d'organiser une rencontre destinée à tous les futurs conseillers et conseillères communaux, pour les informer de ce que sont le « droit d'initiative », l'« amendement », l'« interpellation », la « résolution », le « vœu », etc. Cette séance sera organisée en septembre 2021, dans l'une des grandes salles du Pays-d'Enhaut. Les détails seront communiqués en temps voulu.

### **5. Informations de la Municipalité**

Le syndic, M. Jean-Pierre Neff, apporte à l'assemblée les salutations chaleureuses de la Municipalité. Il espère que chacun et chacune a passé le semi-confinement des mois passés sans souci majeur. Durant cette période, la Municipalité a poursuivi ses séances hebdomadaires, sans se réunir physiquement cependant, pendant tout un temps. Nul ne pouvant présumer de l'évolution de la crise, ce furent des semaines de navigation à vue, durant lesquelles les instructions étaient données par la cellule-covid cantonale ; le Conseil fédéral avait alors pris la main pour gérer la crise au niveau suisse. Actuellement, bien que la vie reprenne peu à peu son cours, prudence et vigilance restent de mise ; il faudra apprendre à vivre avec ce nouveau virus. Les défis à venir sont de taille, entre un système économique que d'aucuns appellent à transformer radicalement et le besoin d'une économie qui fonctionne et où chacun peut gagner le salaire nécessaire à sa subsistance.

Durant les mois passés, tout s'est passé au ralenti. Depuis la semaine dernière, la Municipalité se réunit à nouveau en salle de municipalité, après avoir repris, en un premier temps, ses séances physiques à l'Hôtel de Ville. Les comptes 2019 étant prêts, grâce au travail de notre boursière, elle a tenu à réunir le conseil, malgré les trois mois de délai accordés aux Communes pour les présenter.

Les projets en cours se sont retrouvés mis en veilleuse. Concernant notre PGA<sup>1</sup>, en examen préalable auprès du Canton, quelques séances ont eu lieu en vidéo-conférence. Ce fut la découverte d'une nouvelle manière intéressante de travailler ; pour les débats, il reste cependant plus agréable de pouvoir se réunir physiquement. Nous attendons tout

D'après la Police cantonale, la nouvelle organisation suppose, au contraire, une amélioration du service avec plus de personnel disponible.

## 8. Services industriels

### 810.314 Entretien du réseau d'eau

Comme expliqué dans la partie gestion du présent rapport, la Municipalité a profité de l'ouverture de la route de la laiterie pour installer de nouvelles conduites.

### 820.318 Prestations de tiers – assurances et divers

La location de la chaufferie mobile a été rendue nécessaire dans le cadre des travaux d'entretien de la centrale.

A la Commission de gestion de terminer : la commission encourage la Municipalité à prendre des mesures dans certains dossiers, notamment la gestion de la déchetterie de la Chaudanne. En effet, la part du chapitre prise en charge par les impôts est beaucoup trop élevée et dégrade la santé financière de notre Commune. Une solution devrait être trouvée avec la Commune de Château-d'Oex, qui gère cette structure. Une communication sensibilisant les usagers, accompagnée d'une meilleure surveillance, permettrait peut-être une diminution des charges y relatives et une augmentation des taxes encaissées. En effet, il est clair que de nombreux déchets qui devraient être éliminés au moyen des sacs taxés sont déposés gratuitement à la Chaudanne.

Au sujet de la santé financière de la Commune, les Conseillères et Conseillers sont encouragés à prendre connaissance du rapport établi par la Commune de Château-d'Oex dans le cadre du postulat déposé par M. Raymond Vuadens. Le boursier de Château-d'Oex a analysé la situation financière de chacune des trois Communes du Pays-d'Enhaut et le résultat, pour Rossinière, est inquiétant.

La commission est consciente que la plupart des centres de coûts ne peut pas être influencée par la Municipalité et que notre Commune dépend quasiment entièrement de la solidarité intercommunale. C'est pour cette raison qu'elle relève l'importance à accorder aux chapitres sur lesquels l'exécutif a son mot à dire.

Au final, la commission tient à remercier la Municipalité pour son travail et son dévouement. Les bons contacts entretenus entre l'exécutif et la commission permettront de pouvoir faire face ensemble aux défis à venir ces prochaines années.

Les remerciements vont également à notre boursière et à tout le personnel communal qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration et du service des travaux.

Pour conclure, la Commission de gestion 2019-2020, à l'unanimité de ses membres, propose à Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver le Préavis 01-2020 Comptes et Gestion 2019, tel que présenté.

Au vu de ce qui précède et des diverses explications données, les conseillers approuvent, à l'unanimité par 25 voix :

- les comptes 2019 tels que présentés
- la gestion 2019 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés.

M. le président félicite la Municipalité pour la présentation de ses comptes, ainsi que la commission de gestion pour son travail.

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance. Il souligne l'intérêt de l'étude financière, mentionnée par la commission et menée par la Commune de Château-d'Oex. Elle est basée sur les chiffres des cinq dernières années, les chiffres réels, ne tenant pas compte

M. Alain Karnstädt répond que celui de la Frasse va être fait dans les deux à trois semaines à venir. Quant à la Chaudanne, pour reprendre ce qui a déjà été dit au mois de décembre passé, comme il s'agit d'une route cantonale, nous n'avons pas le droit d'y peindre des lignes jaunes pour faire un tel passage.

M. François Margot remercie la commission de gestion d'avoir suggéré de lire la réponse de la Commune de Château-d'Oex au postulat de Raymond Vuadens sur la fusion des communes du Pays-d'Enhaut. Il demande au bureau du conseil de l'envoyer à tous les membres du conseil.

Il nous informe ensuite que, suite à son intervention lors du dernier conseil sur notre responsabilité face au climat, un certain nombre de conseillers lui ont fait part de leur intérêt pour ce sujet. Un 6A7 du jeudi, ayant pour thème le plan climat du Canton de Vaud, aura lieu probablement le 24 septembre à Château-d'Oex. Ainsi, en un premier temps, l'invitation à cette rencontre sera transmise au conseil.

Mme Ruth Crossett remercie chacun et chacune du temps investi, entre autres dans les commissions. Cela nous permet en effet d'avoir des conseils très intéressants.

Durant le confinement, M. Fernand Dubuis avait transmis un message à notre syndic concernant les bancs publics sur les promenades. Il demande si des travaux ont été entrepris.

M. Jean-Pierre Neff répond que la seconde campagne de réfection est en cours : les bancs du bord du lac sont maintenant réparés ; il en reste vraisemblablement encore quelques autres à faire.

Ayant entendu dire que le Jardin des Monts allait arrêter ses activités, M. Louis-Philippe Martin se demandait ce qu'il en était exactement et si la Municipalité avait eu une discussion avec eux.

M. Jean-Pierre Neff répond que suite à la covid, le Jardin des Monts a pris contact pour dire qu'ils allaient fortement dégraisser au niveau du personnel. A l'heure qu'il est, la Municipalité n'a reçu aucun courrier officiel. C'est une mauvaise nouvelle pour la commune, pour la région et l'on espère qu'ils ne vont pas cesser l'ensemble de leurs activités. Quant au chalet d'alpage, il est actuellement loué par l'école d'agriculture du canton de Vaud. Dans la formation, il y a en effet un module « tenue d'alpage » et le chalet du Mont fait partie de ses chalets. Le contrat court encore sur trois ans. Le chalet et l'alpage continueront donc à être entretenus. Et l'on espère que cela continuera.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun de sa participation et clôture la séance à 22h45.

Le Président :



E. Henchoz



La Secrétaire :



M. Buri